

Jean-Paul Beyrie assume lors du conseil municipal du 29 juillet

En réponse à une question de Cécile Laurent, il déclare : Effectivement, je me considère dans l'opposition



Jean-Paul Beyrie assume lors du conseil municipal du 29 juillet

Pour la première fois depuis longtemps, les élus municipaux ont retrouvé, à la mairie, plus d'intimité dans la salle du conseil pour la réunion qui s'est tenue jeudi 29 juillet.

Les trois délibérations, présentées au démarrage de la séance, découlaient du retrait de délégation à Jean-Paul Beyrie, élu sur la liste majoritaire du maire, Jean-François Rousse.

S'agissant d'un conseiller délégué, et non d'un adjoint au maire, le maire a tenu à préciser qu'il n'avait pas l'obligation de motiver sa décision.

Toutefois, pour éviter les supputations fantaisistes, il a apporté l'information ci-après, sans doute une réponse à la raison suggérée dans notre dernier article sur la convocation du conseil municipal de ce jeudi.

Le motif de la mise à l'écart du délégué de la commission n°7 : Finances, affaires juridiques et sécurité, serait un motif exclusivement communal, à savoir un manque d'implication et de suivi dans le traitement des dossiers communaux.

Que faut-il en penser ? Un motif qui, certainement malgré cette précision, va sans doute être l'objet de nombreuses discussions.

De cette décision, il résulte que la composition de la commission doit être modifiée.

Le maire propose au vote un texte qui prévoit un conseiller supplémentaire de la majorité pour cette commission n° 7, à savoir : le maire, président de droit, plus quatre conseillers municipaux de la majorité et un pour chaque liste d'opposition.

À la question que le maire l'autorise à poser, Cécile Laurent s'adresse à Jean-Paul Beyrie pour savoir dans quel camp il se situe dorénavant.

"J'ai le droit d'intervenir peut-être ?" dit **Jean-Paul Beyrie** à qui le maire avait demandé, plus tôt dans la séance, d'attendre pour s'exprimer. "Si vous le souhaitez", lui répond ce dernier.



Bonne ambiance !

Jean-Paul Beyrie prend alors la parole en reprenant les termes de son communiqué :

"Par arrêté du 19 Juillet dernier, Monsieur Rousse mettait fin à mes fonctions de Délégué aux Finances, Affaires Juridiques et Sécurité .

En réalité, j'avais déjà pris ma décision, le 14 Juillet, date symbolique, de mettre fin à ces fonctions, gardant ma qualité de conseiller municipal et, bien entendu, mon mandat de conseiller communautaire.

Ma décision, mûrement réfléchie, résulte du fait que Monsieur Rousse, assoiffé de pouvoir et d'une ambition démesurée, a rompu le Pacte Citoyen qui était le ciment de notre liste apolitique, "Condom notre Ville" en se présentant aux élections Départementales où il a subi une cinglante défaite.

Il a ainsi trompé les membres de notre Liste, et bien plus encore les 1.014 Condomoises et Condomois qui nous avaient fait confiance.

Le pouvoir pour le pouvoir ne m'a jamais intéressé ; par contre, le pouvoir pour servir, de manière altruiste, l'intérêt général est ma préoccupation première.

Ainsi, je continuerai à servir ma Ville natale.

Face à une Droite extrême arrogante, je préfère me consacrer, pour l'avenir proche, à une Gauche d'espérance, une Gauche Écologique, Républicaine et Socialiste : G.E.R.S."

Ensuite, Jean-Paul Beyrie répond directement à Cécile Laurent en ses termes : "Effectivement, je me considère donc dans l'opposition."

Le texte de la première délibération sera alors adopté à la majorité par 17 voix pour et 11 abstentions.



Il s'agissait bien sûr pour le point suivant à l'ordre du jour de nommer un nouveau délégué en remplacement de Jean-Paul Beyrie : un seul candidat présenté par le maire, **Maxime Castelnau**.

Après un léger cafouillage, le vote à bulletin secret obligatoire s'est tenu dont le résultat a été l'élection de Maxime Castelnau par 17 voix favorables, 10 bulletins nuls et 1 voix pour Jean-Paul Beyrie.



Cécile Laurent vote - photo de gauche - tandis que Kadidja Talhaoui, la secrétaire de séance, procède ensuite au dépouillement des votes pour cette délibération n° 2

La troisième délibération, à savoir la modification du montant des indemnités attribuées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués, a été adoptée également par 18 voix pour et 10 abstentions.

Les autres points à l'ordre du jour ont pu ensuite se dérouler tranquillement pour finir avec quelques questions diverses plus épineuses dont vous retrouverez le détail dans une suite prévue à ce compte rendu.

Photos Marc Le Saux